

Réglementation des prix

banquette, dans le coin, et dont c'est le premier mandat, je devrais faire ce que le gouvernement aurait dû faire il y a longtemps.

M. Reynolds: Bravo, bravo!

M. Nelson: Et bien, monsieur l'Orateur, j'ai écrit aux provinces. J'ai écrit à tous les premiers ministres du Canada. Mes lettres seront peut-être placées sur le bureau d'un adjoint de moindre importance. Le premier ministre n'aurait pas dû me dire d'écrire aux provinces. Il aurait dû le faire lui-même! Si le gouvernement avait du cran, il écrirait, il aurait des entretiens et verrait à bien faire comprendre que les sociétés s'engagent dans ce véritable banditisme au risque de perdre leur droit de faire affaires au Canada. S'il ne peut faire autre chose, il peut tout au moins essayer de supprimer la malhonnêteté dans le domaine des affaires. J'aimerais que tous les consommateurs écrivent au premier ministre pour le lui dire.

Il n'est donc pas étonnant que les Canadiens, impuissants, se sentent frustrés. S'ils se sentent frustrés, c'est qu'ils sont conscients qu'en dépit de l'inflation qui règne partout dans le monde, de certains produits qui se font de plus en plus rares, et de la population qui s'accroît rapidement, la hausse excessive du coût de la vie dans un pays aussi riche que le nôtre aurait pu être évitée.

Au cours de l'excellent discours qu'il nous a servi, parlant du contrôle des prix et des salaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé—je ne saurais dire la politique—les idées du parti conservateur. Ces gens-là ont recours à de si nombreux euphémismes lorsqu'ils parlent du contrôle des prix et des salaires que je ne m'y retrouve pas. Cependant, après avoir rejeté toutes les solutions, le ministre a considéré un moment l'idée du contrôle sélectif des prix qu'il a rejetée, après avoir déclaré que cela ne marcherait pas, ce qui équivalait à admettre que le gouvernement estime devoir suivre la politique de laissez-faire sur le marché.

Les gens se sentent impuissants car ils savent que ni le présent gouvernement libéral ni un gouvernement conservateur ne restreindront aucunement les profits des entreprises commerciales même si de tels profits dépassent de 1000 p. 100 ceux de l'année dernière. Voyez Falconbridge dont les bénéfices ont augmenté 760 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les profits sont sacrés, bons et il ne semble pas y avoir de limite où il devient immoral de causer de la souffrance et des difficultés par des profits excessifs. C'est ce qui explique naturellement pourquoi ces gens ne veulent pas songer à imposer une taxe sur les profits excessifs car pour eux il n'en existe pas. Quelqu'un a demandé à la Chambre aujourd'hui ce qui constitue un profit excessif. Personne ne peut le dire. Est-ce 7½ p. 100, ou 10½ p. 100? Il existe ce qui s'appelle un traitement équitable dans les affaires. Ce que l'on entend par un profit raisonnable peut varier d'un secteur de l'industrie à un autre, mais il arrive un moment, assurément, où il devient immoral de récolter le genre de profits dont témoignent les journaux à peu près tous les jours depuis un an.

Le gouvernement sait que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires pourrait faire autre chose que d'enquêter. Elle pourrait imposer des contrôles sélectifs sur les prix—elle pourrait faire baisser des prix déraisonnablement élevés—elle pourrait donner suite à notre motion inscrite au nom du député de Toronto-Lakeshore (M. Grier), soit:

● (1630)

Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager la présentation immédiate de mesures législatives destinées à contrôler de façon

[M. Nelson.]

sélective le prix des produits essentiels et à donner au gouvernement ou à la Commission de surveillance des prix le pouvoir d'empêcher les augmentations de prix injustifiables.

Tout le monde peut voir les faits. Le consommateur est exploité de toutes parts et le gouvernement refuse de prendre des mesures. On en publie des preuves tous les jours. Les sociétés Dominion, B.C. Packers, Loeb, Weston, toutes font plus de bénéfices que jamais. Dominion a augmenté ses bénéfices de 92.6 p. 100 par rapport à la même période en 1962. Silverwood Industries a enregistré une augmentation de 107 p. 100 en 1973 par rapport à la même période en 1972. B.C. Packers, sur une période de 24 semaines terminée le 17 juin 1973, a accru ses bénéfices de 125 p. 100 par rapport à la même période en 1972. Pourquoi continuer? La liste est inépuisable. Il semble que, dans notre société, il soit moralement justifiable de faire payer le plus possible au consommateur et que les sociétés publient des rapports triomphants accusant des bénéfices de plus en plus élevés réalisés aux dépens du peuple canadien.

Les sociétés ne publient pas toutes ces résultats. Une des plus grandes pieuvres du continent ne publie pas de chiffres sur ses bénéfices. Il s'agit, bien sûr, de la société Kraft dont les tentacules s'étendent à tous les points de vente d'aliments du pays et même aux plateaux de notre compagnie aérienne nationale qui semble avoir conclu une entente quelconque avec la rusée société Kraft. Je n'achète pas de fromage Kraft, monsieur l'Orateur. Non, je me reprends. Je n'achète pas de fromage portant la marque Kraft, bien que je n'ai aucun moyen de savoir si le fromage que j'achète n'est pas vendu par Kraft sous une autre marque. Je sais ceci: j'ai vu beaucoup de magasins qui ne vendent aucun autre fromage que le Kraft. Pourquoi ne fait-on pas une enquête sur cette société?

Le salaire horaire moyen de 139,600 salariés dans l'industrie alimentaire a augmenté, de mars 1972 à mars 1973, de 7.8 pour 100, alors que le coût de la vie s'est accru de 13 p. 100. Les augmentations globales de salaires au cours de la dernière moitié de 1973 ont diminué de presque 1 p. 100. Le premier ministre lui-même l'a admis. J'aimerais qu'on cesse de parler de contrôle des salaires. Monsieur l'Orateur, je connais fort peu de travailleurs qui n'ont pas été forcés de négocier, de recourir à la conciliation ou à l'arbitrage pour chaque sou qu'ils ont gagné. Qu'est-ce, sinon une forme de contrôle des salaires? Les salaires sont efficacement réglementés dans notre société.

Comment le cultivateur se tire-t-il d'affaire? D'après le directeur des recherches de l'Ontario Federation of Labour, un cultivateur de la Saskatchewan reçoit 3 cents pour le blé que renferme un pain de 37 cents. Un maraîcher de Bradford a obtenu 3 cents la livre pour des carottes n'exigeant presque pas de conditionnement et qui se vendent 13 cents la livre. Telle est la situation. Quelqu'un s'enrichit au niveau intermédiaire, mais personne ne peut découvrir de qui il s'agit. M^{me} Plumtre ne peut certes le savoir. Si on laisse entendre que les empaqueteurs, les publicistes, les magasins d'alimentation à succursales multiples, les conditionneurs ou des intermédiaires réalisent des profits exorbitants, ils présentent immédiatement un plaidoyer comme ils l'ont fait quand ces groupes ont été convoqués devant le comité des tendances des prix de l'alimentation.

Comme un de nos recherchistes l'a signalé:

A cause de la conglomération des sociétés et du fait qu'elles présentent leurs gains annuels sous forme de déclaration globale, il est extrêmement difficile d'obtenir les chiffres réels des bénéfices provenant uniquement de la vente de denrées alimentaires. La conglomération de ces sociétés leur permet aussi de dissimuler facilement les